



République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Compte rendu de la réunion du 25 mars 2022

Commission Finances- Affaires générales-emploi-Dév éco et agriculture

Présents : Mesdames Audrey Deluen, Arminda Giovacchini Colette Lemaire Danièle Bernard et Anne Gaëlle Gawlowicz ; Messieurs Didier Bée et Didier Delattre ; Christophe Marquant, comptable Hafida Nasar, adjoint administratif

1. Compte administratif 2021

Le projet est présenté et détaillé par M. Marquant

Le résultat cumulé 2021 est le suivant :

- ✓ En fonctionnement
 - Dépenses : 604.825 €
 - Recettes : 869.195 €
- ✓ En investissement
 - Dépenses : 685.120 €
 - Recettes : 626.859 €

Le projet de CA 2021 reçoit un avis favorable de la commission. Il sera soumis en l'état à l'approbation du prochain conseil municipal.

2. Préparation du budget primitif 2022

- ✓ M. Marquant, comptable au sein du secrétariat de mairie, présente et détaille le projet de budget 2022.

Le budget 2022, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à :

Section de fonctionnement	908.280,46
Section d'investissement	1.244.587,41
Total	2.152.867,87

◊ La section de fonctionnement prend en compte :

- Impôts et taxes : Une notification du produit réel 2022 et à la revalorisation des bases mais aussi la réforme liée à la taxe d'habitation.
- Une estimation des baisses des droits de mutation.
- Les dotations et participations notifiées
- La reprise anticipée du résultat attendu antérieur.

◊ La section d'investissement décrit

En dépenses :

- Remboursement du capital de la dette (emprunts de la commune pour les travaux réalisés et ceux contractés au sein du syndicat des eaux pour la défense incendie)
- Les amortissements

- Le paiement des soldes relatifs aux investissements engagés antérieurement
- Pour 2022 principalement les travaux route de Licques mais aussi la poursuite des aménagements complémentaires au stade, la plateforme auto-vélo partage, réhabilitation-réparation du petit patrimoine, école numérique, la rénovation de l'église de Cormette dès notification de toutes les subventions attendues.

En recettes : pour couvrir les dépenses, les principales recettes d'investissement sont :

- Les subventions à solder et les nouvelles notifiées (État, Département, Région, CCPL, PNRCMO...),
- Les dotations de l'État,
- Le FCTVA et la Taxe d'aménagement (tous deux en baisse sensible)
- Le virement de la section de fonctionnement
- Les amortissements et recettes d'ordre (040)
- Ce projet de budget tient compte de l'important programme d'investissement que constituent les travaux route de Licques. Étant précisé que la commune aura recours à un emprunt d'un montant de 300.000 euros pour financer ce programme.

3. Fiscalité

Compte tenu de la revalorisation des bases de calcul (valeur locative) par les services de l'État il sera proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité locale actuellement en vigueur. Pour autant il convient de prendre en compte la réforme imposée par l'État qui suite à la suppression de la taxe d'habitation impose de reporter le taux de FNPB en vigueur au titre du Conseil départemental du Pas-de-Calais (22,26 %) dans la colonne communale soit : Foncier bâti communal : 18,52% (taux identique depuis 2011) + taux de FNPB en vigueur au titre du Conseil départemental du Pas-de-Calais : 22,26 % soit un taux total de 40,78 %

4. Point sur dossiers de subventions

M Marquant détaille les demandes de subventions en cours et les retours.

Pour le projet de la route de Licques le département et l'État subventionneront.

5. Projet d'emprunt pour les travaux route de Licques

Il est proposé de contracter un emprunt de 300.000 euros.

La commission émet un avis favorable au regard des emprunts qui arrivent prochainement à échéance.

6. Recrutement d'un nouveau collaborateur (secrétariat de mairie)

Compte tenu de l'importance de la commune (population croissante), du départ de M Marquant et de la charge administrative requérant de plus en plus de compétences la commission émet un avis favorable au recrutement d'une secrétaire de mairie à temps complet relevant de la catégorie B (rédacteur).

Le Vice-Président de la commission,
Bruno Helleboid

Le maire,
Didier Bée

